

Action n° 9.2 : Piloter et coordonner la stratégie

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

9- Animer et évaluer la stratégie

OBJECTIF DE LA SNEEE

Axe V - Objectif 12

CONTEXTE

Priorité 1

Le pilotage de la déclinaison de la stratégie régionale et l'animation du REEENA sont assurés par un même comité de pilotage.

La collaboration et la coordination des nombreuses structures impliquées dans la problématique des EEE en Nouvelle-Aquitaine est indispensable pour mener à bien les actions de la SREEE.

L'organisation du REEENA, de par les organes de gouvernance et d'orientations techniques (comité de pilotage, cellule d'animation technique, pôles d'experts) dont il s'est doté, permet d'assurer la coordination de ces structures en cohérence avec les objectifs de la stratégie régionale. Les coordinations territoriales adhérentes au REEENA, déjà en place (l'Observatoire des PEE en Limousin, FREDON, etc.) ou futures sont en mesure de relayer les orientations stratégiques sur leurs périmètres d'intervention.

L'organisation des services de l'État en région et en département contribue également à décliner la stratégie au plus près du terrain en cohérence avec les politiques nationales. Dans ce cadre, un groupe de travail composé de services déconcentrés (DREAL NA, OFB, DDT(M) et DD(ETS)PP) a été mis en place dans le cadre du réseau Eau et Nature (REN) animé par la DREAL NA.

La stratégie régionale est déclinée sur la base d'une feuille de route bisannuelle, validée par le comité de pilotage en fonction des bilans des années précédentes, des moyens attendus pour l'année en cours et des propositions de la cellule d'animation technique du REEENA.

La déclinaison de la SREEE doit se faire en lien avec les territoires limitrophes. Des échanges et des partenariats sont à rechercher avec des réseaux ou des acteurs extra-régionaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Garantir la mise en œuvre de la SREEE (définition des orientations, validation de productions et arbitrages si besoin, etc.) en assurant la coordination de tous les acteurs concernés.
- Décliner la stratégie en une feuille de route opérationnelle bisannuelle en priorisant les actions à mener.
- Réunir le comité de pilotage de la stratégie a minima une fois par an.
- S'appuyer sur les structures de coordination existantes pour relayer les orientations de la politique régionale en matière d'EEE dans les territoires.
- Consolider les partenariats avec les réseaux et structures extra-régionaux et internationaux.

INDICATEURS

Mise en œuvre

- Feuilles de route bisannuelles de la SREEE
- Programmes mis en œuvre en partenariat avec des acteurs ou des réseaux extra-régionaux

Réalisation

- Nombre de réunions du comité de pilotage par an
- Comptes rendus des comités de pilotage
- Nombre de réunions de la cellule d'animation technique du REEENA par an
- Comptes rendus des réunions de la cellule d'animation technique

Résultats

- Pourcentage d'actions prévues dans les feuilles de route mises en œuvre dans l'année
- Nombre de programmes développés en partenariat avec des réseaux extra-régionaux

PILOTES DE L'ACTION

Comité de pilotage de la SREEE

PARTENAIRES POTENTIELS

Cellule d'animation technique du REEENA, pôles d'experts, coordinateurs territoriaux, groupe de travail État du REN